

Le Vingt-neuf Janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, à onze heures du soir
 Acte de Décès de Monsieur L. Mouru de La Garde, ont comparu

décédé le Gallard, Joseph, Charon âgé de seize heures de l'ancienne profession
 à ans et Musset, Pierre, Caudanne âgé de seize ans, domiciliés
 département dans cet Commun, lesquels domiciliés nous ont présenté
 fil à un enfant sans vie du sexe masculin, qu'ils déclarent
 à nous ont dit être de Pier, et de Benjamin, Melas, Doncaud
 une profession de tonnelier âgé de dix-huit ans et

Sur la déclaration à moi faite par Chéri, Jean, Catherine Corbaldi âgé
 de vingt-neuf ans, profession de journalier domicilié à La Garde
 qui a dit être déclarant, en outre, et par cet enfant est sorti
 du sein à ans, âgé de seize ans, profession de dix-huit ans, du sexe
 masculin, qui a dit être à ans

Et ont les déclarants, Joseph présentation et déclaration nous avons
 constaté, suivant la loi par moi donc le présent acte, que les déclarants
 ont signé avec nous, après qu'ils ont lu et fait
 remplit les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture
 du présent acte a été donnée aux déclarants.

Doncaud, Guillem, Musset

Corbaldi

Le trente-un Janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, à dix heures du soir

Acte de Décès de Monsieur, Josephine, Gerin
 Célibataire

décédé le jour d'hui à six heures du soir, profession de
 à aucune Age de trois ans né à La Garde
 département de Var domicilié à La Garde
 fil à André, Ferdinand, Gerin né à La Garde département
 à Var et de Augustin, Louis, Boiss
 née à La Garde département de Var

Sur la déclaration à moi faite par Musset, Pierre âgé
 de seize ans, profession de mandataire domicilié à La Garde
 qui a dit être assuré du décès à ans, et par Augustin, Boiss
 âgé de seize ans, profession de mandataire
 domicilié à La Garde, qui a dit être assuré du décès à ans

Et ont les déclarants, signé
 Constaté, suivant la loi par moi François, Jean, Baptiste, Correl
 adjuvant délégué par Monsieur L. Mouru de La Garde
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture
 du présent acte a été donnée aux déclarants.

Musset, Augustin

Correl

Le Vingt-six Février mil huit cent quatre-vingt-cinq, à dix heures du soir
 Acte de Décès de Monsieur, François, Jean, Baptiste, Correl, adjuvant
 délégué par Monsieur L. Mouru de La Garde, ont comparu Emile,

décédé le Victor, Coiffier âgé de vingt ans, profession de
 à Christin, Augustin, Coiffier âgé de seize ans, domiciliés
 département de Var en joint commun, lesquels domiciliés nous ont présenté
 fil à un enfant sans vie du sexe masculin, qu'ils déclarent
 à nous ont dit être de Benjamin, Melas, Doncaud, profession de
 une profession de tonnelier âgé de dix-huit ans, et de Augustin, Boiss

Sur la déclaration à moi faite par Musset, Pierre âgé de vingt-neuf ans, profession
 de journalier domicilié à La Garde domicilié à ans, profession de journalier, déclarant
 qui a dit être en outre, et par cet enfant est sorti du sein de
 sa mère, âgé de seize ans, profession de dix-huit ans, du sexe
 masculin, qui a dit être à ans

Et ont les déclarants, Desquelles présentation et déclaration nous
 constaté, suivant la loi par moi donc le présent acte, que les déclarants
 ont signé avec nous, après qu'ils ont lu et fait
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture
 du présent acte a été donnée aux déclarants.

Correl

Correl

Correl

Le Dix-Mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, à neuf heures du soir

Acte de Décès de Monsieur, Louis, Angèle, Ponna
 Célibataire

décédé le jour d'hui à huit heures du matin, profession de
 à aucune Age de quatre ans né à La Garde
 département de Var domicilié à La Garde
 fil à Augustin, Ponna né à La Garde département
 à Var et de Augustin, Ponna
 née à La Garde département de Var

Sur la déclaration à moi faite par Musset, Pierre âgé
 de seize ans, profession de mandataire domicilié à La Garde
 qui a dit être assuré du décès à ans, et par Augustin, Boiss
 âgé de seize ans, profession de mandataire
 domicilié à La Garde, qui a dit être assuré du décès à ans

Et ont les déclarants, signé
 Constaté, suivant la loi par moi François, Jean, Baptiste, Correl
 adjuvant délégué par Monsieur L. Mouru de La Garde
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture
 du présent acte a été donnée aux déclarants.

Musset, Augustin

Correl



N° 7

Enfant sans vie Denis

Correl

Correl

Correl

N° 8

Jean, Louis, Angèle, Ponna